



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 septembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 septembre 2014

Publié le 24 septembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

#### ***Membres titulaires présents :***

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Édouard CAVIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.

#### ***Membres suppléants avec voix délibératives présents :***

M. Dominique SARTOR

#### ***Membres titulaires absents :***

M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Laurent BOURGUIGNAT	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Hervé BRUYERE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. François NOWOTNY	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Frédéric COURT pouvoir à M. Dominique SARTOR
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

---

**OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR****Groupe ESC Dijon-Bourgogne - Convention triennale d'investissement 2014-2016**

La communauté d'agglomération dijonnaise affirme son soutien à l'enseignement supérieur, qui, comme la recherche et le transfert de technologie, est un véritable outil d'attractivité et de développement de notre territoire, et permet de donner à la capitale régionale une envergure nationale et internationale. La communauté d'agglomération dijonnaise souhaite une école de commerce en développement, avec l'ambition de se positionner parmi les meilleures au plan national. Pour ce faire, elle entend poursuivre son soutien à l'ESC Dijon Bourgogne.

Fort du soutien de la CCI Côte d'Or et des trois collectivités territoriales (Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de Côte d'Or et Grand Dijon), **le Groupe ESC Dijon-Bourgogne a pu atteindre -voire dépasser- les objectifs fixés dans le plan stratégique Horizons 2012 :**

- intégrer le groupe des vingt meilleures Grandes Ecoles de management françaises (rang moyen de 18ème sur 43 écoles membres),
- obtenir l'accréditation internationale AACSB (The Association to Advance Collegiate Schools of Business) depuis mai 2014 rejoignant ainsi la vingtaine d'écoles françaises accréditées,
- renforcer son attractivité auprès des candidats français et internationaux (1 100 élèves en 2006 - plus de 1 800 élèves à la rentrée 2013),
- devenir leader au plan national et européen dans le Management du vin, avec la création de la School of Wine and Spirits Business,
- déployer une offre attractive de formation continue diplômante et non diplômante,
- mener l'ensemble des projets dans un cadre de maîtrise des engagements budgétaires et de forte réduction des subventions publiques (taux ramené de 30 % en 2006 à 15 % en 2013).

Aujourd'hui, le Groupe ESC Dijon-Bourgogne s'engage dans un plan stratégique 2013-2017, qui devrait lui permettre de poursuivre son développement dans un contexte concurrentiel complexe et de **contribuer plus encore au rayonnement et à l'attractivité du territoire de l'agglomération dijonnaise**. Les principaux objectifs de ce plan sont :

- **renforcer la position de l'ESC Dijon-Bourgogne parmi les vingt meilleures Grandes Ecoles de management françaises**, en misant sur un investissement accru pour accompagner les élèves et en renforçant les liens entre recherche et enseignement ;
- **poursuivre la croissance raisonnée de l'Ecole** sur l'ensemble des programmes (Bachelor, Masters en Wine Business et Formation continue). Ce développement impliquera l'extension du site rue Sambin à partir de juillet 2015 ;
- **devenir l'institution de référence, à un niveau international, dans le management du vin et des spiritueux**, avec le doublement du nombre d'élèves diplômés au niveau Master, de 100 à 200 élèves par an.

La CCI Côte d'Or, ainsi que la CCIR Bourgogne, se sont engagées financièrement dans cette démarche. Le Conseil général de Côte d'Or étudie à nouveau le dossier.

Compte tenu de l'articulation très forte existant entre **l'ESC Dijon-Bourgogne et son territoire, l'école sollicite le soutien de la communauté d'agglomération dijonnaise au plan investissement 2014-2016, à hauteur de 1,5 M € répartis sur une période de trois ans :**

- 500 000 € en 2014 ;
- 500 000 € en 2015 ;
- 500 000 € en 2016.

L'ESC Dijon-Bourgogne s'engage à veiller à la bonne exécution du plan d'investissement 2014-2016 et à remettre au Grand Dijon annuellement un rapport d'étape :

- le premier versement interviendra sur présentation d'un programme de travaux du site rue Sambin, du budget afférent et d'un procès-verbal du Conseil d'administration de l'AGESC validant le projet de travaux et le montage financier,
- le deuxième versement interviendra sur présentation d'un état d'avancement des travaux conformément au programme défini,
- le dernier versement interviendra sur présentation d'un état d'achèvement final des travaux.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention annuelle de 500 000 € à l'ESC Dijon, sur la période de 3 ans de 2014 à 2016, afin de financer l'opération énoncée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget des années 2014, 2015 et 2016.

Communauté de l'Agglomération  
Dijonnaise  
40 avenue du Drapeau  
21000 DIJON

Association de Gestion de l'Ecole  
Supérieure de Commerce Dijon-Bourgogne  
29 rue Sambin  
21000 DIJON

## Convention de partenariat Groupe ESC Dijon-Bourgogne - Grand Dijon

### Années 2014 - 2016

Entre d'une part,

la Communauté de l'agglomération dijonnaise, ci-après dénommée Le Grand Dijon, représentée par son Président, Alain Millot, dûment habilité par délibération en date du ...

et d'autre part,

l'Association de Gestion de l'Ecole Supérieure de Commerce Dijon-Bourgogne, ci-après dénommée l'AGESC, représentée par son Président, Gérard Desbois,

il est convenu ce qui suit :

Fort du soutien de la CCI Dijon puis CCI Côte d'Or, de la CCIR Bourgogne et des trois collectivités territoriales (Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de Côte d'or et Grand Dijon), le Groupe ESC Dijon-Bourgogne a pu déployer entre 2007 et 2012 le plan stratégique Horizons 2012. L'ensemble des objectifs fixés dans ce plan ont été atteints ou dépassés, ce qui a permis au Groupe ESC Dijon-Bourgogne de :

- intégrer durablement le groupe des 20 meilleures Grandes Ecoles de management françaises avec un rang moyen de 18<sup>ème</sup> sur 43 écoles membres du Chapitre de la Conférence des Grandes Ecoles,
- renforcer son attractivité auprès des candidats français et internationaux, ce qui lui a permis de passer de 1100 élèves (en 2006) à plus de 1800 élèves en septembre 2013,
- devenir l'école leader au plan national et européen dans le Management du vin, avec la création de la *School of Wine and Spirits Business* et le développement de plusieurs programmes internationaux,
- déployer une offre attractive de formation continue diplômante et non-diplômante, financièrement contributive au budget de l'Ecole,
- mener l'ensemble de ses projets dans un contexte de maîtrise de ses engagements

budgétaires et de forte réduction du taux de subventions publiques (taux ramené de 30% en 2006 à 15% en 2013).

Depuis 2013, le Groupe ESC Dijon Bourgogne s'est engagé dans un plan 2013-2017 ambitieux qui vise à contribuer plus encore au rayonnement et à l'attractivité de notre territoire.

Les principaux objectifs de ce plan stratégique 2013-2017 seront :

- renforcer la position acquise parmi les 20 meilleures Grandes Ecoles de management françaises dans un environnement concurrentiel difficile. Cela passera en particulier par un investissement accru en matière d'accompagnement des élèves et par le renforcement du lien entre recherche et enseignement,
- poursuivre la croissance raisonnée de l'Ecole sur l'ensemble des programmes et en particulier les programmes dégagant une marge contributive (Bachelor, Masters en Wine Business et Formation continue),
- devenir l'institution de référence au plan mondial dans le management du vin, avec le doublement du nombre d'élèves diplômés au niveau Master (passage de 100 à 200 diplômés par an), la création de nouveaux programmes de formation, y compris délocalisés (Mexique, Hong Kong) et le développement de la recherche dédiée à ce secteur mondial et essentiel pour l'économie française (2<sup>ème</sup> poste d'exportation français),

L'ensemble de ces développements doit permettre à l'Ecole de contribuer au rayonnement du territoire, et en particulier de Dijon, en termes d'image et d'économie (plus de 30 millions d'euros réinvestis par les élèves et leur famille dans l'économie dijonnaise en 2013). La CCI Côte-d'Or, la CCIR Bourgogne, le Conseil régional de Bourgogne et le Grand Dijon soutiennent financièrement dans cette démarche, dans le cadre de contributions de fonctionnement ayant donné lieu à des conventions.

**Pour accompagner la réalisation de ce plan stratégique 2013-2017, il est nécessaire de faire évoluer le campus de l'Ecole, tant en termes d'extension des surfaces que de rénovation des locaux afin de:**

- accompagner la croissance quantitative des effectifs passés de 1100 élèves en 2006 à plus de 1800 élèves en septembre 2013, avec un objectif de 2300 élèves à l'horizon 2017,
- accompagner l'évolution qualitative de l'offre de formation à destination des élèves des différents programmes,
- donner à la *School of Wine and Spirits Business* nouvellement créée les outils nécessaires au renforcement de son rayonnement et de son attractivité internationale,

- répondre aux évolutions en matière de pédagogie (travaux de groupe, numérique...),
- répondre aux exigences nouvelles en matière de réglementation d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

### **Article 1<sup>er</sup> : Engagement du bénéficiaire**

Le bénéficiaire s'engage à présenter un programme de travaux (extension et rénovation) du site situé rue Sambin et un budget détaillant le montage financier de l'opération. Il s'engage à réaliser les travaux conformément au programme validé et dans le cadre du montage financier défini.

### **Article 2 : Engagement du Grand Dijon**

#### *2-1 Engagement financier*

Le Grand Dijon s'engage à accorder une subvention d'investissement de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros), répartie sur trois exercices :

- 500 000 € en 2014
- 500 000 € en 2015
- 500 000 € en 2016

#### *2-2 Modalités*

Le premier versement de l'aide interviendra sur présentation d'un programme de travaux du site situé rue Sambin, du budget afférent et d'un procès verbal du Conseil d'administration de l'AGESC validant le projet de travaux et le montage financier.

Le second versement de l'aide interviendra sur présentation d'un état d'avancement des travaux conformément au programme défini.

Le dernier versement de l'aide interviendra sur présentation d'état d'achèvement final des travaux.

### **Article 3 : Contrôle**

Afin de veiller à la bonne exécution du projet d'investissement, le Grand Dijon bénéficie d'un siège de membre associé au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'AGESC.

Un Comité de suivi, composé du Directeur du Groupe ESC Dijon-Bourgogne, du représentant de l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (Société Egidia) et de représentants du Grand Dijon se réunira une fois par an et permettra de faire un point précis sur l'état d'avancement du projet d'investissement.

**Article 4 : Actions de communication**

Le bénéficiaire s'engage à apposer le logo du Grand Dijon sur l'ensemble des productions liées à la réalisation de l'opération visée à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention et à faire valoir la participation du Grand Dijon dans ses actions de communication.

**Article 5 : Responsabilité**

Aucune action réalisée par le bénéficiaire, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra, à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité du Grand Dijon.

**Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une période de deux ans, au titre des exercices 2014, 2015 et 2016.

**Article 7 : Résiliation de la convention**

Le cas échéant, et dans la mesure où le bénéficiaire n'aurait pas respecté les dispositions prévues à la présente convention, une procédure de reversement pourra être engagée par le Grand Dijon pour tout ou partie de la subvention.

**Article 8 : Règlement des litiges**

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

Fait à Dijon en deux exemplaires originaux,

le ...

**Communauté de l'Agglomération  
Dijonnaise**

**Le Président,  
Alain MILLOT**

**AGESC Association de Gestion de l'Ecole  
Supérieure de Commerce Dijon-Bourgogne**

**Le Président,  
Gérard DESBOIS**

## 1. Calendrier

Le lancement du programme de développement et rénovation du Campus de la Rue Sambin est effectif depuis le Conseil d'administration du 29 janvier 2014 (sous réserve de l'accord sur les financements du Conseil régional de Bourgogne – accord survenu le 27 mai 2014).

Dans la foulée de l'accord du Conseil régional de Bourgogne, l'AGESC a lancé un appel d'offre pour la désignation d'une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage. Le 8 juillet 2014, la Société Egidia basée à Dijon a été désignée pour assurer l'Assistance à la Maîtrise d'ouvrage.

A partir de la désignation de l'Assistance à la Maîtrise d'ouvrage, le calendrier établi est le suivant :

- 03 octobre 2014 : définition des scénarios d'investissements et de rénovation,
- 24 octobre 2014 : validation du scénario retenu,
- 21 novembre 2014 : rédaction du programme,
- 05 décembre 2014 : validation du programme,
- Janvier 2015 : lancement des consultations d'architectes,
- Juillet 2015 : début des travaux.

## 2. Montage financier

A ce jour, le montage financier pour l'ensemble des actions liées au développement et à la rénovation du campus de l'ESC Dijon-Bourgogne rue Sambin est le suivant :

Emprunt porté par l'AGESC :	2 500 000 €
Subvention d'investissement CCI Côte d'Or :	1 000 000 €
Subvention d'investissement Grand Dijon :	1 500 000 €
Subvention d'investissement Conseil régional :	<u>2 000 000 €</u>
<b>Total (TTC)</b>	<b>7 000 000 €</b>

Nota : à ce jour, nous restons toujours en attente d'une position du Conseil général de Côte d'Or, qui après nous avoir informé de sa non participation est revenu sur sa position afin d'étudier à nouveau le dossier.